

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 23.09.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER
Monsieur Hervé DIEBOLD donne procuration de vote à Monsieur Philippe ROSER
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE
Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU

Était absent excusé :

Monsieur Sébastien BOUREL

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 2 octobre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 2 octobre 2025

Le Maire, Béatrice BULOU



8. Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 5 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels conformément aux conditions fixées aux articles L. 332-14 ou L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération des agents contractuels sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent.

L'autorité territoriale peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- La modification de durée hebdomadaire de service d'un poste supérieure à 10%.
- Les suppressions des grades des agents ayant bénéficié d'un avancement de grade.

Madame le Maire propose les suppressions et créations de poste présentées en annexe.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE la suppression et la création des postes présentés en annexe.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 2 octobre 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI

Conseil Municipal – Séance du 29/09/2025

Annexe 4 - Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 067-216703090-20250929-DEL20250929PV08-DE



Suppression de poste

Date délibération portant création	Date création	Date délibération portant suppression	Date suppression/m odification	Observations	Filière	Catégo rie hiérarc hique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunérat ion	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibératio n	Voie contractu elle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin perman ent
03/07/2023	04/07/2023	29/09/2025	01/10/2025	CST du 29/09/2025	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Niveau 3	C1 à C3	31,50	0,90	Agent de gestion administrative	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
29/11/2021	29/11/2021	29/09/2025	01/10/2025	CST-29/09/2025	Culturelle	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	20,00	0,57	Agent de bibliothèque	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
09/05/2023	01/05/2023	29/09/2025	0/10/2025	CST-29/09/2025	Médico-sociale	C	Agent social territorial	Agent social	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI
27/11/2023	01/12/2023	29/09/2025	01/10/2025	CST-29/09/2025	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'entretien des locaux	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
29/11/2021	29/11/2021	29/09/2025	01/10/2025	CST-29/09/2025	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent de cantine & entretien des locaux	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI
29/11/2021	29/11/2021	29/09/2025	01/10/2025	CST-29/09/2025	Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	Niveau 6 à 7	IB 404 - 1015	35,00	1,00	Directrice des Services Techniques	NON	oui	Articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique	OUI
03/07/2023	01/08/2023	29/09/2025	01/10/2025	CST-29/09/2025	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'entretien des locaux	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Observations	Filière	Catégo rie hiérarc hique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunérat ion	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibératio n	Voie contractu elle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin perman ent
29/09/2025	01/10/2025	CST du 29/09/2025	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent de gestion administrative	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un	OUI